

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015



# INTRODUCTION

## Rappelons que l'arrondissement doit présenter 2 budgets.

Le 8 septembre dernier, le Conseil d'arrondissement a adopté son Programme Triennal d'Immobilisations (PTI). Le PTI représente les budgets dont l'arrondissement disposera au cours des trois prochaines années pour réaliser des investissements de nature durable dans les infrastructures du territoire.

Aujourd'hui, le budget présente **les dépenses de fonctionnement**. À titre d'exemple, le budget de fonctionnement comporte les dépenses relatives aux opérations de déneigement, aux collectes de déchets, à l'entretien des rues, des parcs et des espaces verts ainsi que les services rendus dans les bibliothèques, la maison de la culture et les installations sportives.



## **Les dépenses de fonctionnement sont financées par :**

→ les transferts budgétaires de la Ville centre

→ la taxe locale (espace fiscal)

→ les revenus locaux



# CONTEXTE BUDGÉTAIRE

## Cadre juridique du budget

- La loi sur les cités et villes prévoit l'obligation pour le conseil d'arrondissement de tenir, au cours de la période de l'adoption de son budget annuel, une séance pendant laquelle les délibérations du conseil et la période de questions doivent porter exclusivement sur le budget (séance extraordinaire).
- Les transferts budgétaires sont déterminés par la Ville centre.
- Le conseil d'arrondissement doit déposer un budget équilibré.
- Tout surplus est à l'usage exclusif du conseil d'arrondissement.



## Cadre juridique du budget

- Il appartient au conseil d'arrondissement de déterminer les orientations relatives à leur taxe de services.
- Processus d'adoption du budget de l'année 2015 :
  - Adoption du budget de l'arrondissement par le conseil d'arrondissement;
  - Dépôt des budgets d'arrondissement au comité exécutif;
  - Adoption du budget par le conseil municipal;
  - Adoption du budget par le conseil d'agglomération.

# BUDGET 2015 - FAITS SAILLANTS

- Mise en œuvre de la réforme du financement des arrondissements (RFA)
- Mise en œuvre du Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO)
- Les arrondissements doivent assumer la croissance prévue de leur rémunération et l'indexation de leurs obligations légales et contractuelles.



## La réforme du financement des arrondissements

« Exercice stratégique de réallocation des budgets de fonctionnement existants guidé par des principes directeurs. Cet exercice inclut notamment une révision de la gouvernance, l'établissement de paramètres et de normes pour chaque activité ».

## **Le financement des arrondissements sur la base de paramètres et de normes permet :**

- Une application d'une vision globale de la Ville relative au financement
- Une stabilité et une prévisibilité du financement
- Un traitement équitable des arrondissements

## Les activités qui ont été revues sont :

→ Administration générale

→ Aménagement, urbanisme et développement économique

→ Bibliothèques

→ Déneigement

→ Eau

→ Grands parcs / parcs et terrains de jeu

→ Installations sportives et activités récréatives

→ Matières résiduelles et protection de l'environnement

→ Musées / Expositions, foires et activités culturelles

→ Santé et bien-être

→ Sécurité publique

→ Voirie



## Impacts de la réforme pour l'arrondissement :

- Modification des transferts centraux
- Le montant résultant de la réallocation des budgets de fonctionnement selon le nouveau mode de financement se chiffre à 2 378 500 \$. Par contre, selon le plan de mise en œuvre établi par la Ville centre, ce montant sera étalé sur cinq ans à raison de 475 700 \$ par année.
- Centralisation de la gestion des sites de disposition de la neige.
- Centralisation des revenus provenant des permis de construction et de modification de bâtiments.



## **Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO)**

En **avril 2014**, l'administration municipale a mis en place son plan quinquennal de main-d'œuvre afin d'atteindre un objectif de réduction du coût de la masse salariale.

Le plan quinquennal de main-d'œuvre vise une diminution importante et récurrente des effectifs au cours des **cinq prochaines années**. L'orientation principale de ce plan est d'abolir la moitié des postes devenus vacants, soit à cause des départs à la retraite, soit pour d'autres motifs de départ.

Dans le cadre de ce plan, la structure d'effectifs 2015 de l'arrondissement a été **réduite de 11 personnes/année ce qui a généré une économie de 856 700 \$**.



# BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

## Orientations budgétaires

La poursuite de la *réalisation du Plan de gestion stratégique 2011-2015\** est à la base de la confection du budget de fonctionnement 2015.

### Quatre grandes orientations:

→ Améliorer l'offre de service à la population

→ Développer une vision partagée et intégrée

→ Intégrer le développement durable dans l'ensemble des actions de l'arrondissement

→ Mobiliser les gestionnaires, élus et employés

\* Le plan de gestion stratégique 2011-2015 est disponible sur le site Internet de l'arrondissement.

# STRATÉGIE D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

## Défis budgétaires

→ Indexation rémunération 1 230 300 \$

→ Autres indexations 829 500 \$

(contrats, énergie, entretien des immeubles, charges inter-unité)

→ Autres ajustements 103 000 \$

(Activités d'été de la maison de la culture, contributions financières - animation des berges de la rivière des Prairies, fête de l'arrondissement)

**Total besoins financiers 2 162 800 \$**



## Moyens de financement

→ Économies provenant du PQMO	856 700 \$
→ Ajustement – Budget paramétrique	475 700 \$
→ Rationalisation des dépenses	411 200 \$
→ Autres ajustements – Ville centre	258 700 \$
→ Indexation - Taxe relative aux services 2015	160 500 \$
<b>Total financement</b>	<b>2 162 800 \$</b>



# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

## (EN MILLIERS DE DOLLARS)

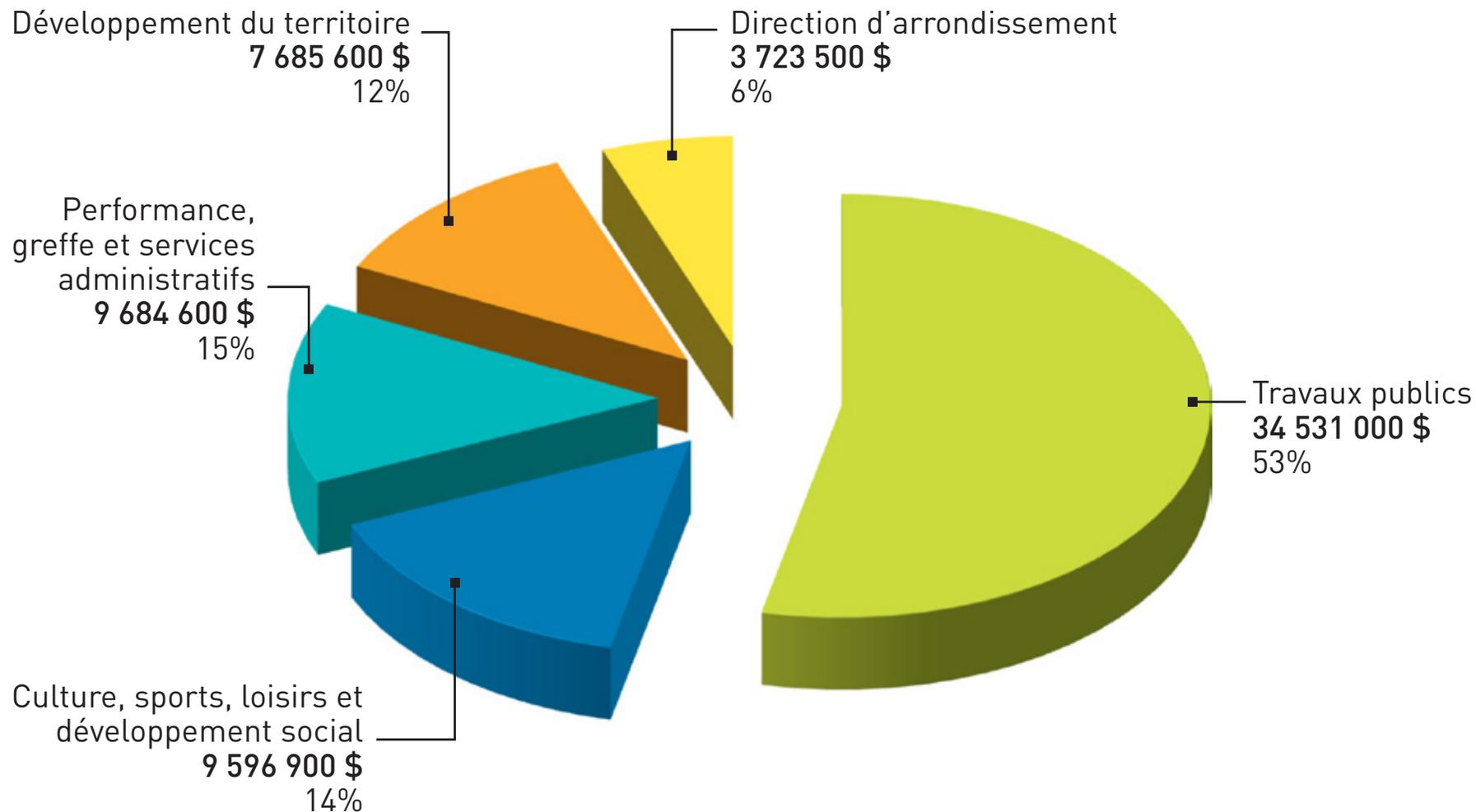
<b>Revenus</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Transferts centraux	55 334,3	56 910,1
Taxe relative aux services (espace fiscal cédé par la Ville centre)	6 340,3	6 500,8
Revenus de sources locales (émission des permis, amendes et pénalités, etc)	3 073,3	1 810,7
<b>Total des revenus</b>	<b>64 747,9</b>	<b>65 221,6</b>

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

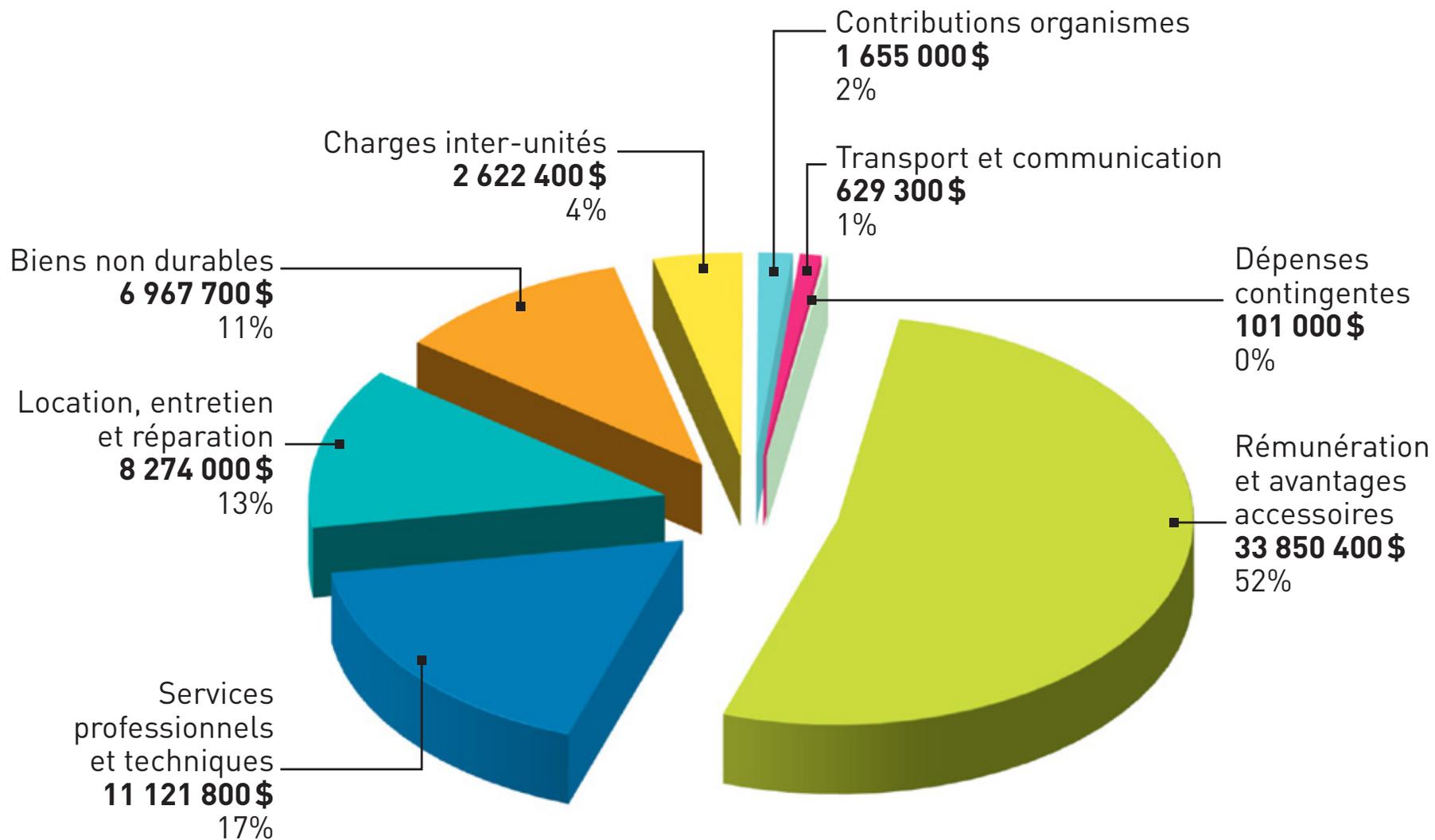
## (EN MILLIERS DE DOLLARS)

<b>Dépenses</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Administration générale (finances, greffe, gestion du personnel, relations avec les citoyens,...)	9 109,0	9 128,7
Sécurité publique (contrôle animalier, Tandem)	300,9	300,9
Transport (entretien des rues, déneigement, éclairage)	20 905,4	20 794,5
Hygiène du milieu (collecte des déchets, entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts)	10 950,7	10 947,2
Santé et bien-être (développement social)	271,8	277,6
Aménagement, urbanisme et développement (émission des permis, développement économique)	2 610,2	2 742,1
Loisirs et culture (bibliothèques, maison de la culture, activités récréatives, entretien des parcs et des espaces verts)	20 599,9	21 030,6
<b>Total des dépenses</b>	<b>64 747,9</b>	<b>65 221,6</b>

# RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR DIRECTION

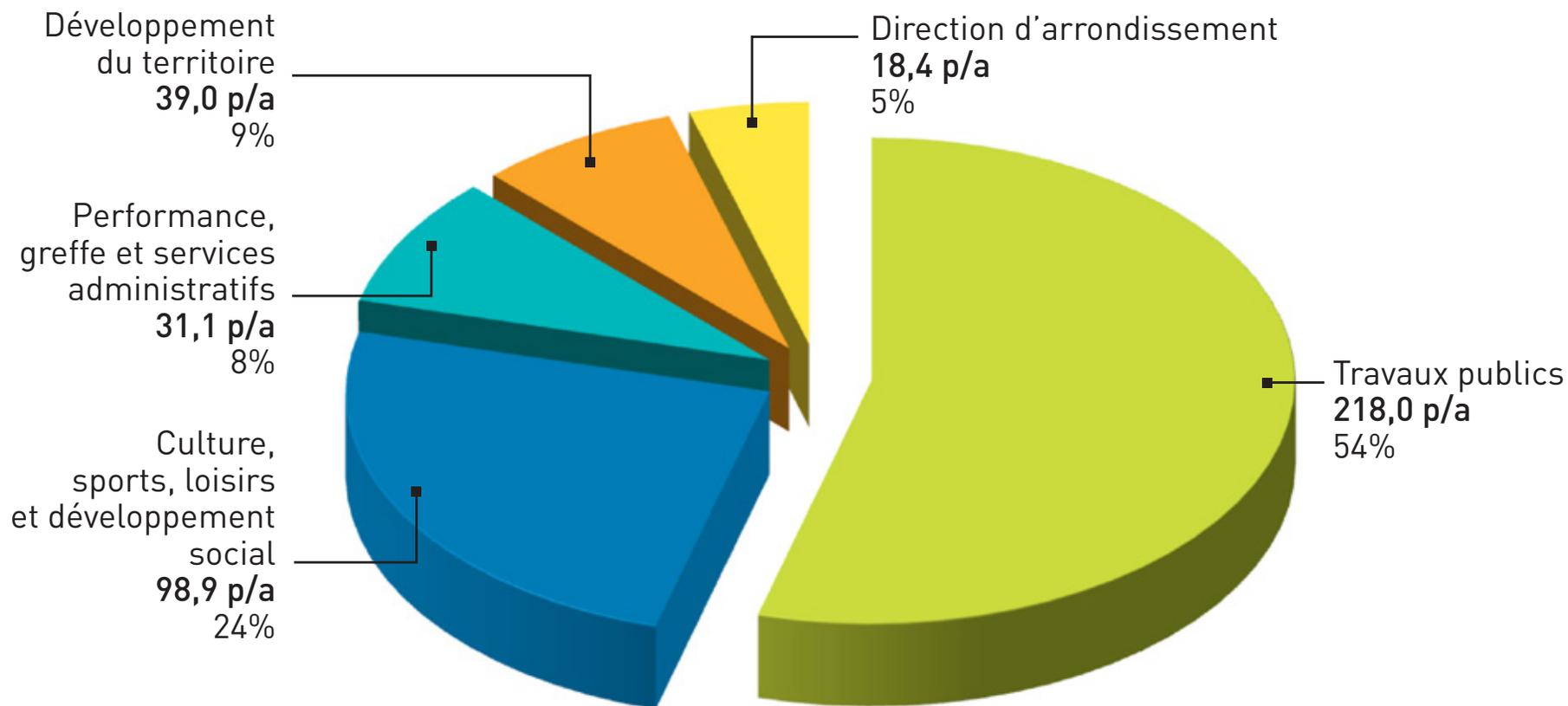


# RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR OBJETS COMPTABLES



# STRUCTURE DE L'EFFECTIFS 2015

## EFFECTIFS PAR DIRECTION



### NOMBRE D'EMPLOYÉS

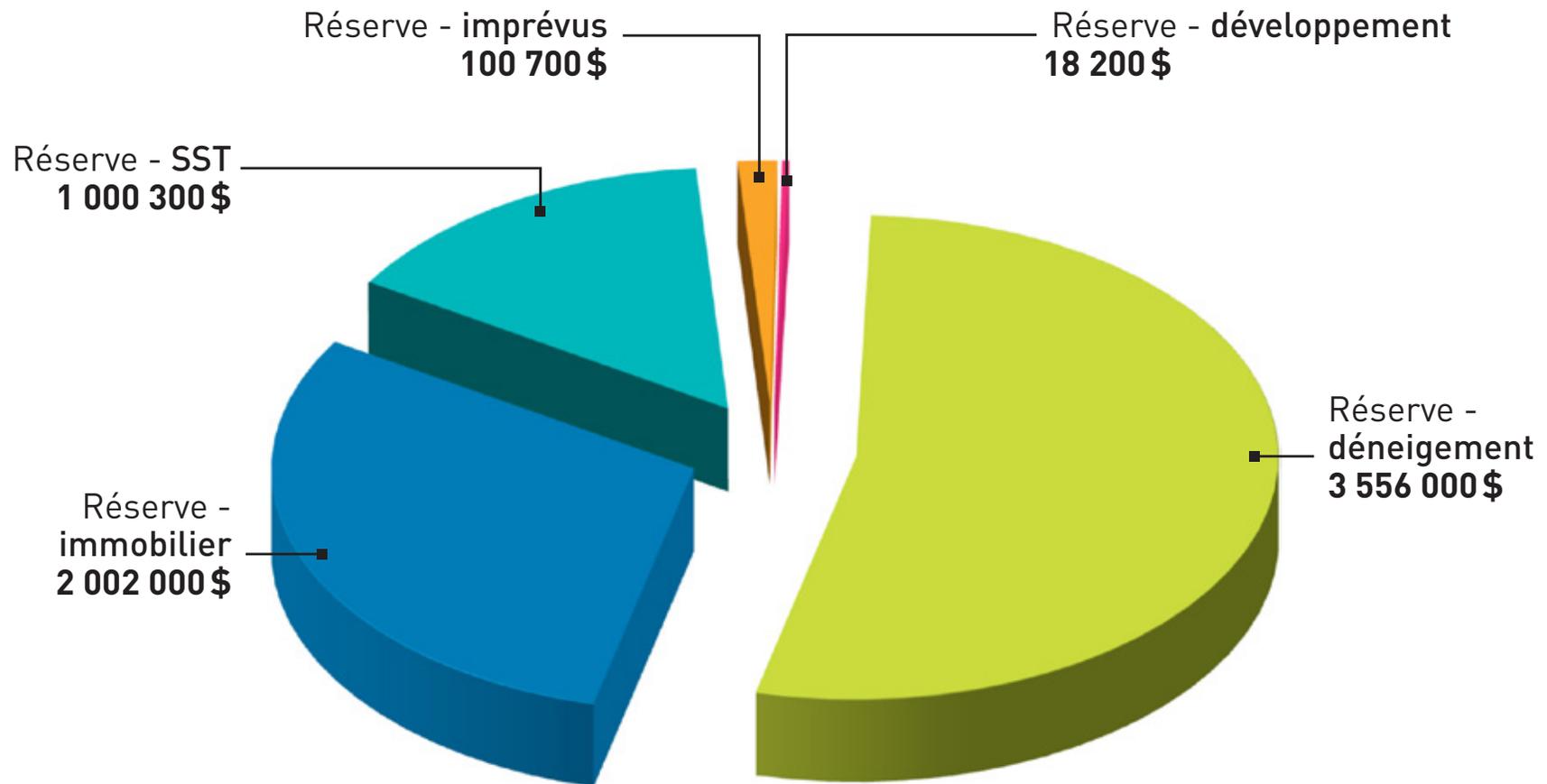
	2014	2015	Écart*
	417,9 p/a	405,4 p/a	12,5 p/a

\* Plan quinquennal de main-d'œuvre : 11,0 p/a

\* Centralisation « Gestion des sites de dispositions de la neige » : 1,5 personne/année (p/a)

# ÉTAT DES RÉSERVES FINANCIÈRES

L'arrondissement dispose en date du **7 octobre 2014** des réserves financières totalisant **6 677 200 \$** réparties ainsi :



**Merci** de  
votre attention!

[www.ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville](http://www.ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville)